

# Règlement Trail du BLANCRUPT 2022

## SAINT-QUIRIN - TURQUESTEIN

---

### Article 1 : Organismes

Le Trail du BLANCRUPT est une manifestation sportive organisée par les bénévoles et membres de la section Course Nature du Club Vosgien de Saint-Quirin (association loi de 1901).

### Article 2 : Date, horaires, circuits et fléchage

Le Trail de Saint-Quirin aura lieu le samedi 27 août 2022 dans la forêt domaniale de Saint-Quirin. Il est composé de deux courses à pied chronométrées empruntant un parcours balisé et vallonné. Les circuits sont principalement sur chemins et sentiers forestiers.

- Le trail **LE LAMPERSTEIN** : Parcours de 12km, D+ 300m, départ 17h45.
- Le trail **LE BOURGUIGNON** : Parcours de 22km, D+ 580m, départ 17h00.

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure.

Les tracés et profils de course sont visibles sur la page Facebook du Club Vosgien de Saint-Quirin et sur l'adresse internet : <https://www.clubvosgien-saintquirin.com/course-nature/>

Les parcours sont fléchés selon les modalités données au départ.

### Article 3 : Ravitaillements et équipements

- Le trail **LE LAMPERSTEIN** : un ravitaillement (solide et liquide) sur le parcours au col du Lamperstein (6<sup>e</sup> km) et un ravitaillement à l'arrivée.
- Le trail **LE BOURGUIGNON** : **trail en semi-autonomie (1/2 litre minimum obligatoire)**, deux ravitaillements (solide et liquide) sur le parcours à la mairie de Turquestein-Blancrupt (9<sup>e</sup> km) et au col du Lamperstein (16<sup>e</sup> km) suivi d'un ravitaillement à l'arrivée.

Pour le trail **LE BOURGUIGNON**, il est fortement préconisé de posséder l'équipement suivant dans un sac : sifflet, couverture de survie et coupe-vent selon la météo.

### Article 4 : Conditions d'inscription

4-1 : Catégories d'âge

\*Le trail **LE LAMPERSTEIN** est ouvert à partir de la catégorie Cadet (né en 2006 et avant).

\*Le trail **LE BOURGUIGNON** est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2004 et avant).

#### 4-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation aux compétitions est soumise à la présentation obligatoire :

\*soit d'une licence FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP Athlé, FSCF et FSGT (en cours de validité à la date de la manifestation)

\*soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

#### **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : [www.performance67.com](http://www.performance67.com) ou sur place le jour de la course si la limite n'est pas atteinte.

#### 5-1 : Prix et augmentation de tarifs

\*Le trail **LE LAMPERSTEIN** : 10 euros jusqu'au 20 août par internet puis 15 euros sur place le jour de la course

\*Le trail **LE BOURGUIGNON** : 20 euros jusqu'au 20 août par internet puis 25 euros sur place le jour de la course.

**Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 300 coureurs.**

#### 5-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

#### **Article 6 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 min avant le départ des courses sur le site du stade de Saint-QUIRIN à l'endroit indiqué et prévu à cet effet. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

#### **Article 7 : Assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

## **Article 8 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours.

## **Article 9 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par les organisateurs

## **Article 10 : Classements et récompenses**

Les récompenses seront remises à partir de 20h00 aux 3 premiers du scratch féminin et masculin du trail **LE LAMPERSTEIN** et du trail **LE BOURGUIGNON** mais aussi aux 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie non récompensés au scratch.

Chaque participant recevra un lot de bienvenue lors du retrait du dossard.

## **Article 11 : Charte du traileur**

11-1 : Tout concurrent doit assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs) : **06 15 52 35 76**.

11-2 : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent.

11-3 : Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre connaissance de la météo pour adapter votre tenue et équipements.

11-4 : En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation et rendre son dossard à celui-ci. Il peut également prévenir le responsable de la course par téléphone au **06 15 52 35 76**.

## **Article 12 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 13 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas

d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

#### **Article 14 : Hébergement**

Plusieurs types d'hébergement vous sont proposés sur le secteur de Saint-Quirin( camping du plan d'eau, aire de camping-car, gîtes, chambres d'hôtes...). Vous trouverez plus d'amples renseignements auprès de l'Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud:

- 03 87 03 11 82
- [www.tourisme-sarrebourg.fr](http://www.tourisme-sarrebourg.fr)

#### **Article 15 : Divers**

Des vestiaires et des douches sont mis à votre disposition au stade communal. Possibilité de déposer les sacs en consigne.

Possibilités de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

Parking.

#### **Article 16 : Mesures Covid 19** en fonction du protocole sanitaire en vigueur

Les participants s'engagent à respecter toutes les mesures Covid imposées le jour de la course selon la législation en vigueur le jour J.

#### **Article 17 : engagement contractuel**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'équipe d'organisation